



# Assemblée générale

Distr. limitée  
15 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Cinquantième session

Vienne, 28 mars-8 avril 2011

### Ordre du jour provisoire\*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
6. Questions relatives:
  - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
  - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.

---

\* Au paragraphe 4 de sa résolution 65/97, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa cinquantième session, examiner les questions de fond recommandées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-troisième session (A/65/20, par. 228 à 231), en tenant compte des préoccupations de tous les pays, en particulier de celles des pays en développement.



10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.
11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
12. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique.

## **Annotations**

### **4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace**

Au paragraphe 4 de sa résolution 65/97, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa cinquantième session, convoquer de nouveau les groupes de travail recommandés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/65/20, par. 228 à 231), dont le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

À la quarante-neuvième session du Sous-Comité, en 2010, le Groupe de travail est convenu d'examiner, en 2011, les thèmes et questions spécifiques suivants liés à l'état, à l'application et/ou à la mise en œuvre des traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/942, annexe I, par. 6):

a) Questions relatives à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, y compris les principaux points de consensus possibles ou qui pourraient poser problème aux États concernant l'Accord et son application;

b) Questions relatives à l'application des mécanismes de responsabilité des États parties prévus par le Traité sur les Principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et par la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux;

c) Questions relatives à l'immatriculation des objets spatiaux, notamment dans le cas du transfert d'activités spatiales ou d'objets spatiaux en orbite, et les solutions juridiques connexes possibles pour les États concernés.

Le Groupe de travail est aussi convenu que la liste ci-dessus n'était pas exhaustive et serait ouverte à des débats plus approfondis qu'il tiendrait au cours de la cinquantième session du Sous-Comité (A/AC.105/942, annexe I, par. 7).

À sa quarante-neuvième session, le Sous-Comité est convenu qu'à sa cinquantième session, en 2011, il examinerait la nécessité de proroger le mandat du Groupe de travail au-delà de 2011 (A/AC.105/942, par. 40 et 165).

### **5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial**

Dans le cadre des discussions sur ce point, les États membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information relative aux activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations relatives aux activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit spatial (A/AC.105/C.2/L.281 et Add.1).

**6. Questions relatives:**

**a) À la définition et à la délimitation de l'espace**

**b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications**

Au paragraphe 4 de sa résolution 65/97, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait convoquer de nouveau les groupes de travail recommandés par le Comité (A/65/20, par. 228 à 231), dont le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail n'examinerait que les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/738, par. 108).

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les réponses que le Secrétariat aura reçues des États Membres aux questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/889/Add.7 à 9) et les informations qu'il aura reçues des États membres au sujet de la législation et la pratique nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace (A/AC.105/865/Add.8 à 10).

**7. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

À sa quarante-neuvième session, le Sous-Comité juridique a noté avec satisfaction l'adoption du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934) par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-sixième session (A/AC.105/933, par. 130) et son approbation par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-deuxième session (A/64/20, par. 138), en 2009.

Le Sous-Comité juridique a salué l'accord concernant le nouveau plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique en 2010 (A/AC.105/958, annexe II, par. 8), et noté que le plan de travail visait à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté (A/AC.105/942, par. 79).

Le Sous-Comité juridique, ayant estimé qu'il devait continuer à examiner cette question, a décidé qu'elle devait rester inscrite à son ordre du jour (A/AC.105/942, par. 87).

**8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

À sa quarante-neuvième session, le Sous-Comité juridique s'est félicité que le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat ait participé en tant qu'observateur aux

séances de négociations de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) et il a décidé que le Bureau continuerait d'y participer (A/AC.105/942, par. 104).

Le Sous-Comité a aussi décidé que ce point devait rester inscrit à son ordre du jour (A/AC.105/942, par. 105).

**9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial**

À sa quarante-neuvième session, le Sous-Comité juridique a recommandé que les États membres et les observateurs permanents du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique l'informent, à sa cinquantième session, de toute mesure prise ou envisagée aux niveaux national, régional ou international pour renforcer les capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/942, par. 117).

À sa cinquantième session, le Sous-Comité sera saisi du rapport sur l'Atelier ONU/Thaïlande/Agence spatiale européenne sur le droit de l'espace, tenu à Bangkok du 16 au 19 novembre 2010 (A/AC.105/989). Il disposera aussi du compte rendu des travaux de l'Atelier (ST/SPACE/54).

**10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux**

À sa quarante-neuvième session, le Sous-Comité juridique a noté que ce point de son ordre du jour devrait aider les États à comprendre les différentes mesures, y compris l'élaboration de cadres réglementaires nationaux, qu'ils avaient prises pour prévenir et réduire l'augmentation du nombre de débris spatiaux (A/AC.105/942, par. 128).

Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui allaient dans le même sens que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et que d'autres avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices du Comité de coordination interinstitutions et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme références pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales (A/AC.105/942, par. 133).

Le Sous-Comité a instamment prié les États de continuer à appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité et d'examiner l'expérience des États qui avaient déjà instauré des mécanismes nationaux régissant la réduction des débris spatiaux (A/AC.105/942, par. 147).

**11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

Au paragraphe 4 de la résolution 65/97, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa cinquantième session, convoquer de nouveau les groupes de travail recommandés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/65/20, par. 228 à 231), dont le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Le Groupe de travail continuera d'examiner les réponses reçues des États Membres en ce qui concerne leur législation nationale relative aux activités spatiales (A/AC.105/957/Add.1) et commencera à rédiger son rapport, y compris ses conclusions, conformément au plan de travail pour la période 2008-2011 contenu dans le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/891, par. 136).

À sa quarante-neuvième session du Sous-Comité, le Groupe de travail est convenu que les États Membres devraient être invités pendant la période intersessions à communiquer au Secrétariat des informations permettant de mettre la dernière main à la brève vue d'ensemble des cadres réglementaires nationaux régissant les activités spatiales (A/AC.105/942, annexe III, par. 22).

Le Groupe de travail est convenu qu'à la fin de son plan de travail pluriannuel, il devrait publier un rapport complet sur ses travaux. Le Groupe de travail est aussi convenu que le Secrétariat, en consultation avec le Président, devrait élaborer le projet de rapport sur les travaux du Groupe de travail, pour examen et finalisation par le Groupe de travail en 2011 (A/AC.105/942, annexe III, par. 19 et 20). Le Groupe de travail sera saisi d'un avant-projet du rapport pour examen.

**12. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique**

À sa cinquantième session, le Sous-Comité juridique présentera au Comité sa proposition concernant un projet d'ordre du jour provisoire pour sa cinquante-et-unième session, en 2012.

*Colloque*

À sa cinquante-troisième session, en 2010, le Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités à organiser un colloque sur le droit spatial au cours de la cinquantième session du Sous-Comité (A/65/20, par. 231). Un colloque sur le thème "Nouveau regard sur la délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique" se tiendra dans l'après-midi du 28 mars 2011.

*Organisation des travaux*

À sa cinquante-troisième session, le Comité a demandé au Secrétariat de présenter au Sous-Comité juridique à sa cinquantième session et de lui présenter à sa cinquante-quatrième session, pour examen, une proposition détaillée concernant l'éventuel abandon des transcriptions non éditées. Il a été noté qu'il conviendrait de tester les enregistrements numériques. Le Sous-Comité sera saisi d'une proposition du Secrétariat sur cette question.

## Annexe

### Organisation des travaux

1. Lors de la préparation de l'organisation des travaux du Sous-Comité juridique à sa cinquantième session, le Secrétariat a donné suite à la demande du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, en consultation étroite avec les membres de son Bureau et ceux des Bureaux de ses organes subsidiaires, a pris des mesures permettant de rationaliser et d'optimiser l'usage que lui-même et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, compte tenu de la nécessité de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans l'organisation des travaux des sessions de 2011, y compris pour éventuellement programmer des colloques au cours de la deuxième semaine d'une session (A/65/20, par. 315).
2. Le calendrier des travaux du Sous-Comité a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui seront convoqués de nouveau au titre des points 4, 6 a) et 11 le maximum de temps disponible.
3. Pour permettre au Sous-Comité de commencer à examiner tous les points de l'ordre du jour en temps voulu et de manière équilibrée, l'examen du point intitulé "Débat général" a été programmé sur une plus longue période pendant la session. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites au titre du "Débat général" peut, au besoin, être limité à chaque séance afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. Les déclarations faites au titre de ce point ne devraient pas dépasser 10 minutes.
4. Le Secrétariat programmera les exposés techniques des délégations en fonction des demandes reçues avant la session. Il sera programmé, pour chaque séance, trois présentations au maximum, limitées à 20 minutes chacune, afin d'optimiser l'usage que le Sous-Comité fait de son temps.
5. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Ce calendrier indique de manière générale les dates et heures auxquelles les points seront examinés au cours de la session. L'examen de tout point pourra être avancé, prorogé ou reporté en fonction des besoins des membres du Sous-Comité et des contraintes d'organisation qui pourraient apparaître au cours de la session.

## Calendrier indicatif<sup>a</sup>

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<b>Semaine du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011</b>		
Lundi 28 mars	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Déclaration du Président Point 3. Débat général	Colloque sur le thème "Nouveau regard sur la délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique"
Mardi 29 mars	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Exposés techniques	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Exposés techniques
Mercredi 30 mars	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Exposés techniques	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Exposés techniques
Jeudi 31 mars	Point 3. Débat général Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique <sup>c</sup> Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux Exposés techniques	Point 3 Débat général Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique <sup>c</sup> Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux Exposés techniques
Vendredi 1 <sup>er</sup> avril	Point 3. Débat général Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique <sup>c</sup> Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux Exposés techniques	Point 3. Débat général Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique <sup>c</sup> Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux Exposés techniques

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<b>Semaine du 4 au 8 avril 2011</b>		
Lundi 4 avril	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Exposés techniques</p>	<p>Point 8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux<sup>d</sup></p> <p>Exposés techniques</p>
Mardi 5 avril	<p>Point 8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>d</sup></p> <p>Exposés techniques</p>	<p>Point 8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>d</sup></p> <p>Exposés techniques</p>
Mercredi 6 avril	<p>Point 7. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>d</sup></p> <p>Point 12. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité</p> <p>Exposés techniques</p>	<p>Point 7. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>d</sup></p> <p>Point 12. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité</p> <p>Exposés techniques</p>
Jeudi 7 avril	<p>Point 7. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Point 12. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité</p> <p>Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour</p> <p>Exposés techniques</p>	<p>Point 7. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Point 12. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité</p> <p>Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour</p> <p>Exposés techniques</p>
Vendredi 8 avril	<p>Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour</p> <p>Adoption du rapport du Sous-Comité juridique</p>	<p>Adoption du rapport du Sous-Comité juridique</p>

<sup>a</sup> À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (A/50/20, par. 169 b)).

<sup>b</sup> Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 4. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 7 avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

<sup>c</sup> Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 6 a). Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 7 avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

<sup>d</sup> Le Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 11. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le vendredi 8 avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

---